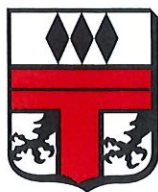


COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2020



Le CM s'est réuni ce jeudi 27 août 2020, à 20 heures à la Mairie de Rurange-Les-Thionville.

Présents : MM. ROSAIRE, BALTAZAR, BALTZLI, COLLOTTE,
DEPENWEILLER, MALGRAS, MAZELIN, PINS,
ROMANOWSKI, RONCALLI,
Mmes CAJELOT, NION-COUPRIE, ROCHÉ, CHUBERRE,
DOSSIN, HILGER, LELIEVRE, SALETTI, STROTZ

Secrétaire de séance : Mme CAJELOT
Date de la convocation : 21/08/2020

1) Il est demandé au CM d'approuver le Procès-Verbal du CM du 9 juillet 2020.

Approuvé à l'unanimité.

- 2) Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir (article L. 2122-23 du C.G.C.T.).
- Décision n° 3 : Signature d'un devis d'un montant de 2 210.40 € TTC auprès de la Sté SIGNALISATION NOUVEL HORIZON, pour le marquage de la signalisation horizontale (passage piétons, bande Stop, ligne discontinue, logo 30...).
 - Décision n°4 : Signature d'un devis de 4 956 € TTC chez la société ELRES RESEAUX pour la mise en place de 7 lanternes LED rue du Winkel.
 - Décision n°5 : Signature d'un devis de 10 357.20 € TTC chez la société AGORA pour l'achat de 5 ordinateurs comprenant la fourniture du matériel avec licences, les contrats de maintenance, l'installation et le paramétrage ainsi que la sécurisation du système de sauvegarde.
 - Décision n°6 : Signature de deux devis de 2 136 € TTC et 763.20 € TTC (soit un total de 2 899.20 € TTC) chez la société LEONARD TP pour la réparation d'un rampant rue des écoles et la réfection d'enrobés rue Kennedy.
- 3) Au vu des éléments détenus, le Maire propose d'annuler le point concernant la demande de subvention DETR pour la création d'un MAM. Ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.
- 4) Le Maire demande au Conseil Municipal, sur proposition du plan de programme confié à MATEC le 11 août 2020 dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage :
- De solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur la base d'un montant de 100 000 € HT pour la création d'un PUMPTRACK.

- D'adopter le plan de financement suivant ;

✓ Subvention DETR	35 %	35 000 € HT
✓ Fonds propres	65 %	65 000 € HT

TOTAL : 100 000 € HT

Adopté par 18 voix pour et 1 abstention

Vu pour être affiché le 31 août 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Pierre ROSAIRE

